

Epandeur centrifuge

AMAZONE ZA-U

Manuel d'utilisation



Veuillez lire attentivement le présent manuel. Le respect de ces quelques conseils pratiques d'utilisation et d'entretien vous permettra d'obtenir toute satisfaction de votre nouvel «AMAZONE» et de bénéficier, le cas échéant, de notre garantie.

AMAZONEN-WERKE **H.DREYER**
GmbH & Co. KG



D-4507 Hasbergen-Gaste

Tel.: Hasbergen (0 54 05) *5 01-0

Telex: 9 44 895

D-2872 Hude/Oldbg.

Tel.: Hude (0 44 08) *8 01-0

Telex: 2 51 010

AMAZONE-Machines Agricoles S.A.

F-57602 Forbach/France · rue de la Verrerie

Tel.: (16) 87 87 63 08 · Telex: 86 04 92

Constructeurs d'épandeurs d'engrais, semoirs à grains, mélangeurs-chargeurs mobiles, herses alternatives, herses rotatives, cultimixeurs, trémies de transport, silos à engrais, trieurs de pommes de terre, tondobalais.

1 Réception de la machine

Lors de l'arrivée de la machine, vérifier s'il n'y a ni dégâts ni manquants. Ceux-ci devront éventuellement faire l'objet d'une réclamation immédiate auprès du transporteur.

Avant la mise en service, enlever complètement l'emballage y compris tous les fils de fer et vérifier le graissage de l'arbre à cardan.

2 Mise en service

2.1 Comment ajuster l'arbre à cardan

Pour le premier montage, placer la demi-transmission avant sur l'arbre de prise de force du tracteur. **Ne pas introduire les tubes profilés l'un dans l'autre**, mais vérifier, en les tenant l'un à côté de l'autre, s'ils peuvent s'emboîter l'un dans l'autre **dans n'importe quelle position** (compte tenu des différents angles de montage de l'épandeur) **d'au moins 60 mm** et d'autre part **s'ils ne cognent pas contre les croisillons de cardan**. Raccourcir les deux côtés (fig. 1) si les tubes sont trop longs. L'angle d'un croisillon de cardan ne doit pas dépasser 25° (graisser les tubes de transmission).

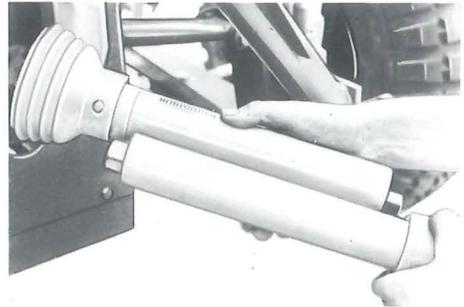


Fig. 1

Le dispositif protecteur de la transmission est démontable.

2.2 N'actionner l'attelage trois points qu'au moyen du levier situé dans le tracteur et qui permet le maintien en toute position. La durée d'abaissement de l'épandeur chargé ne doit pas être inférieure à deux secondes (si disponible, ajuster la vanne d'étranglement hydraulique).

2.3 Réglage de la machine

Respecter impérativement les recommandations particulières de la feuille jointe au manuel d'utilisation. Le réglage de la machine est réalisé à l'aide du tableau de réglage. Les instructions de réglage de la machine doivent être scrupuleusement respectées. Le non-respect de celles-ci dégage totalement notre responsabilité. Des variations de débits peuvent apparaître suivant l'état de l'engrais. La largeur d'épandage peut varier selon le type d'engrais et l'état de surface des granulés. La largeur d'épandage lue dans le tableau de réglage doit être contrôlée. Tenir compte à ce sujet qu'un certain recouvrement est pris en compte pour chaque indication de largeur d'épandage.

La marche/arrêt de l'alimentation d'engrais est commandée hydrauliquement. Un raccordement hydraulique simple effet côté tracteur est nécessaire.

Le réglage de quantité s'effectue machine attelée et flexibles hydrauliques raccordés. Les glissières d'alimentation doivent impérativement être fermées lors du réglage.

Le réglage de quantité s'effectue par déplacement des deux leviers de réglage. Pour ce faire, desserrer les écrous-papillons et régler les leviers en plaçant les repères sur la position désirée, selon tableau. Ensuite, resserrer les écrous.

2.4 Contrôle de débit

Monter l'épandeur sur le tracteur. Déposer le disque d'épandage gauche et fermer l'alimentation du droit. Suspendre le récipient d'étalonnage aux deux crochets sur le châssis et le verrouiller en position au moyen d'une goupille rapide. L'engrais peut ainsi être recueilli sur une distance déterminée en fonction de la largeur de travail comme suit:

Largeur de travail	Distance à couvrir	Surface travaillée	Multiplieur
9,00 m	55,50 m	1/40 ha	40
10,00 m	50,00 m	1/40 ha	40
12,00 m	41,60 m	1/40 ha	40
15,00 m	33,30 m	1/40 ha	40
16,00 m	31,25 m	1/40 ha	40
18,00 m	27,70 m	1/40 ha	40
20,00 m	25,00 m	1/40 ha	40
24,00 m	20,80 m	1/40 ha	40

La distance étalonnée doit alors être parcourue exactement dans les conditions réelles (avec vitesse de travail, régime de prise de force 540 tr/min, etc.). Multiplier le poids de l'engrais recueilli dans le récipient par le multiplicateur correspondant pour obtenir le dosage en kg/ha effectivement réglé.

Exemple:

Largeur de travail désirée: 12 m. Quantité recueillie sur la distance de 41,6 m à la vitesse effective de travail: 10 kg.

Quantité épandue par ha = $10 \text{ kg} \times 40 = 400 \text{ kg/ha}$. Les leviers sont à régler selon les indications dans le tableau de réglage.

Pour les dosages/ha élevés, et en raison de la capacité limitée du récipient, la distance à parcourir est à réduire de moitié et le multiplicateur à doubler. Si la quantité obtenue ne correspond pas à la quantité désirée, modifier le réglage de l'épandeur.

Au cas où la quantité recueillie ne reflète pas le débit/ha souhaité, ajuster le réglage de l'épandeur. Les disques d'épandage rouges livrés de série permettent d'obtenir, avec les quantités usuelles d'engrais granulé, des largeurs de travail de 12 à 15 m (et dans certains cas jusqu'à 18 m) sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des réglages particuliers sur la machine. Pour des largeurs de travail supérieures et pour des engrais spéciaux, utiliser les «disques pour épandage large» (blancs) (équipement complémentaire).

2.5 Epandage tardif

L'épandeur est équipé de série avec des aubes combinées pour épandage normal et pour épandage tardif sur céréales jusqu'à 1 m de haut. Tourner vers le haut les ailettes extérieures, de sorte que l'engrais suive la trajectoire correspondante.

Pour l'épandage tardif, utiliser les hauteurs entre parenthèses dans les tableaux de réglage (distance entre les pointes de céréales et les disques).

Pour l'épandage tardif, relever l'épandeur de manière à ce que les disques soient légèrement au-dessus des pointes de céréales. Si l'épandeur ne peut être relevé jusqu'à cette hauteur, les tourillons des bras inférieurs d'attelage peuvent être fixés dans le trou inférieur. Si cette mesure ne suffit pas, un support inférieur (équipement complémentaire) est alors nécessaire.



Fig. 2A
Épandage normal: Ailettes orientables tournées vers le bas «A»



Fig. 2B
Épandage tardif: Ailettes orientables tournées vers le haut «B»

2.6 Épandage unilatéral

Pour obtenir un épandage unilatéral précis, placer le levier de réglage de quantité correspondant sur la paroi arrière de la trémie en position 0 et monter le déflecteur d'épandage de bordures (équipement complémentaire). Selon l'engrais employé, celui-ci n'est plus alors projeté qu'à 1,50 ou 2,00 m du côté fermé.

2.7 Épandage en bordure de champ

Pour pouvoir épandre avec précision également en bordure de champ, remplacer le disque d'épandage de série correspondant (rouge), à schéma d'épandage plat, par le disque d'épandage latéral (vert) à schéma d'épandage vertical. La largeur d'épandage côté bordure peut atteindre selon l'engrais les largeurs suivantes, en fonction des disques employés: G 6: 6 m; G 8: 8 m; G 9: 9 m; G 10: 10 m; G 12: 12 m.

2.8 Agitateur

En utilisation normale avec les engrais granulés et cristallins, deux doigts d'agitation rotatifs assurent dans chaque fond de trémie une alimentation homogène d'engrais. En cas de besoin, l'effet d'agitation peut être réduit en retirant dans chaque trémie le doigt d'agitation côté centre machine. Veiller, en plaçant les goupilles Beta, à ce que le côté recourbé de la goupille soit orienté dans le sens de l'avancement c'est-à-dire dans le sens opposé au sens de rotation de l'arbre agitateur.

3 Conseils particuliers d'utilisation

3.0 Avant dépose d'un épandeur chargé, répartir uniformément l'engrais à l'intérieur de la trémie.

3.1 **Remplissage:** 1800 kg. Avec l'épandeur d'engrais ZA-U 2001 utilisé **en combinaison** avec le transporteur FR 2000, la charge maximale est portée à 2000 kg (sans FR 2000, la charge maximale est ramenée à 1800 kg).

3.2 **N'enclencher la prise de force qu'à bas régime.** Utiliser la transmission spéciale (voir point 5.3) au cas où la vis de sécurité se cisailerait malgré le respect de ce conseil.

3.3 La chape de **remorquage** est prévue pour tirer des outils ou remorques à deux essieux avec une vitesse maximale d'avancement de 25 km/h. **L'attelage de remorques à un essieu ou semi-portées est interdit.**

3.4 En relevant l'épandeur, l'essieu avant du tracteur est allégé. S'assurer que la charge sur l'essieu avant du tracteur reste normale (20 % du poids à vide du tracteur).

3.5 **Attention. Ne pas s'approcher des plateaux d'épandage en rotation. Danger de blessures.**

3.6 Pour éviter les mouvements d'oscillation de l'épandeur pendant le travail, raidir les bras inférieurs d'attelage du tracteur.

3.7 Après 3 ou 4 remplissages de la trémie, vérifier le serrage des vis de fixation de la trémie.

3.8 Pour changer les disques d'épandage, tourner ceux-ci de façon à ce que le trou libre dans chaque disque indique le centre de la machine.

Lors de leur montage, ne pas intervertir le disque «gauche» et «droit».

Le disque droit prévu avec deux rainures ne peut être monté que sur l'arbre d'entraînement droit muni d'une clavette de sécurité.

3.9 **Quelques engrais, tel le sulfate de magnésium provoquent une usure rapide des aubes d'épandage.**

4 Entretien

4.1 **Graisser les guides des glissières** après chaque séance de travail.

4.2 **Après utilisation, laver** la machine à l'eau et la graisser et la remiser vannes ouvertes.

4.3 Les vis ϕ 8 mm livrées avec la machine servent à **remplacer**, la vis de cisaillement (sécurité par rupture), au moyen de laquelle l'arbre à cardan est lié à l'arbre d'entrée de boîtier. Monter la $\frac{1}{2}$ transmission côté machine après avoir enduit de graisse l'arbre d'entrée du boîtier.

4.4 En cas de dégâts au boîtier, commander un boîtier de rechange.

- 4.5 Lorsque la machine est mise au repos, fixer l'arbre à cardan à la partie supérieure du châssis avec la chaîne.
- 4.6 Vérifier périodiquement le niveau d'huile dans le boîtier principal (0,4 l d'huile SAE 90) ainsi que dans les deux boîtiers à renvoi d'angle (0,15 l d'huile SAE 90 dans chaque boîtier).
- 4.7 Nettoyer et graisser la chaîne d'entraînement d'agitateur avant de remiser l'épandeur.

5 Accessoires

- 5.1 Disques blancs, pour épandages larges
Disques oranges, pour épandages des Ammonitrates jusqu'à 24 m
(se conformer aux indications du tableau de réglage).
- 5.2 Porte-lanternes.
- 5.3 Transmission spéciale.
- 5.4 Récipient d'étalonnage pour contrôle de débit (voir point 2.3).
- 5.5 Capote de trémie.
- 5.6 Protecteur anti-projection.
- 5.7 Tôle-guide pour alimentation UNIMOG.
- 5.8 Tourillons trois points complets pour catégorie III.
- 5.9 Robinet à deux voies.
- 5.10 Robinet à deux voies avec tuyauteries rallongées pour tracteurs porteurs.
- 5.11 Support inférieur pour épandage tardif (voir point 2.5).
- 5.12 Déflecteur d'épandage de bordures (voir point 2.6).
- 5.13 Disque d'épandage de bordures (voir point 2.7).
- 5.14 Régulation électronique du débit d'engrais avec AMATRON (voir manuel d'utilisation AMATRON).
- 5.15 Modulation de débit PLUS/MOINS au boîtier de commande électronique.
- 5.16 Modulation de débit PLUS/MOINS par téléflexible (voir guide d'emploi séparé).
- 5.17 Modulation de débit PLUS/MOINS par téléflexible rallongé.
- 5.18 Localisateur 4, 6, 8 rangs.

6 Conseils de réparation

Pour garantir un épandage égal par les deux plateaux, l'ouverture des vannes a été réglée en usine sur la position 8 avec une pièce d'adaptation $\varnothing 12$ mm. En cas de nécessité, vérifier l'ouverture des vannes et régler le repère sur la face postérieure du levier de réglage.

7 Porte-lanternes

Plan de montage pour les deux porte-lanternes destinés à la mise en place d'un éclairage (voir Fig. 3).

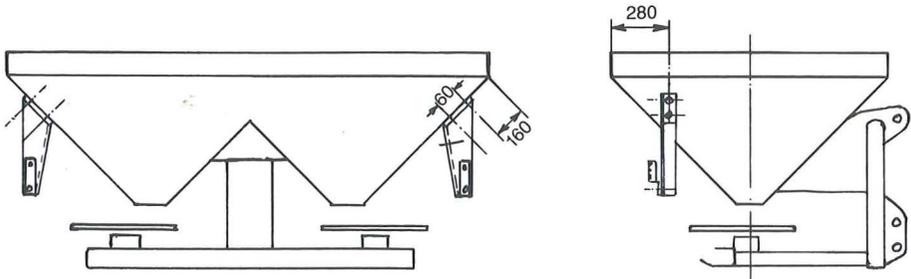
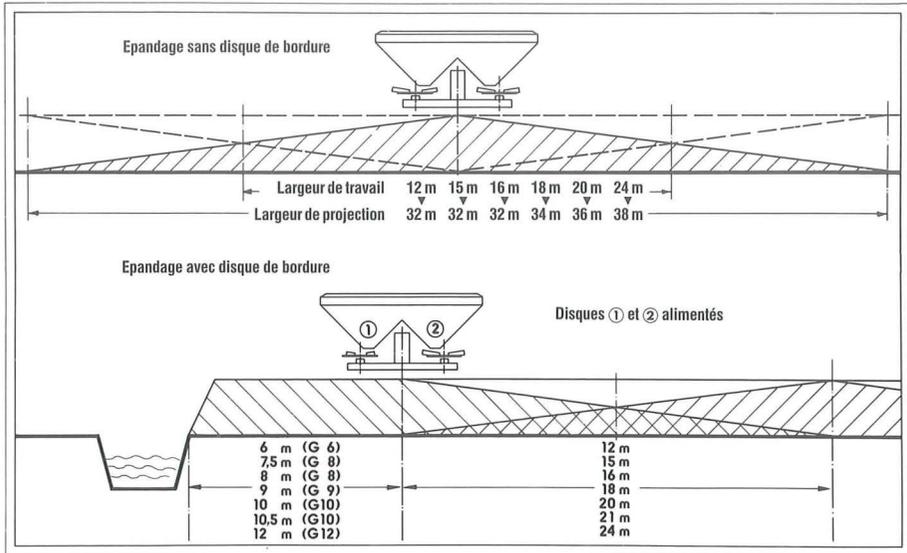


Fig. 3

8 Schémas d'épandage



GARANTIE DE QUALITE AMAZONE

AMAZONE produit des machines et équipements agricoles fabriqués avec le plus grand soin pour satisfaire en qualité de travail ainsi qu'en solidité et cela dans les conditions normales d'emploi.

Les contrôles effectués aux différents stades de la fabrication ne peuvent éliminer totalement certains risques industriels et c'est pour assurer la satisfaction des acheteurs ayant fait confiance à AMAZONE qu'une garantie de qualité est appliquée dans les termes de la réglementation légale applicable aux matériels d'équipement vendus à des professionnels et aux conditions particulières ci-après:

Le matériel est garanti par AMAZONE pendant une période de 12 mois à dater du jour de la livraison sauf certains organes de machines désignés avec précision par AMAZONE qui peuvent bénéficier d'une durée de garantie différente. La garantie s'applique aux cas de malfaçon ou défaut de matière reconnus par le Service Garantie AMAZONÉ et est limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses.

Toute modification apportée à la machine par l'utilisateur ou par l'agent revendeur ou par un tiers fera perdre immédiatement le bénéfice de la garantie AMAZONE à la machine concernée, sauf accord écrit de AMAZONE.

La garantie ne s'applique ni à l'usure normale des pièces, ni aux détériorations ou accidents résultant de la négligence, du défaut de surveillance ou d'entretien, de l'utilisation du matériel de façon anormale ou non conforme à une ou plusieurs prescriptions ou recommandations du constructeur figurant sur le manuel d'emploi et/ou le tableau de réglage remis gratuitement à tout acheteur d'une machine AMAZONE.

En dehors de la garantie légale, AMAZONE n'assume aucune responsabilité directe ou indirecte en cas de dommages pouvant résulter de l'utilisation des machines fournies et notamment les pertes de récolte et/ou les dépenses découlant de frais de main-d'œuvre, fournitures, location de matériel ou toute autre raison.

Toute demande de garantie doit être établie dans un délai de 8 jours (huit) après constatation des faits et adressée immédiatement à AMAZONE accompagnée des pièces pour examen. Les frais de transport des pièces restent à la charge du demandeur.

En aucun cas, une rétroactivité quelconque ne pourra être invoquée. En cas de contestation, attribution expresse et exclusive de juridiction est faite aux Tribunaux.